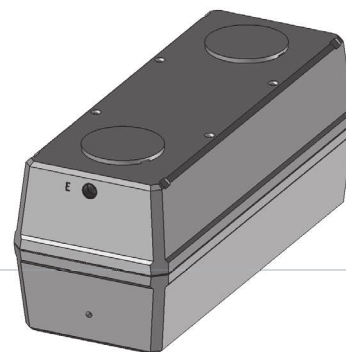


FOSSE TOUTES EAUX en béton avec préfiltre



CHOIX DU DIMENSIONNEMENT

Nbre de pièces principales Équivalent-habitant*	Volume minimum fosse
≤ 5	3 000 litres
6	4 000 litres
Par pièce supplémentaire	+ 1000 litres

* Nombre de chambres + 2 (source : SPANC)

CONSIGNES DE MANUTENTION



Manutention obligatoire par les (4) artéons prévus à cet effet à l'aide d'un palonnier.

Interdiction de passer sous la charge.

INSTRUCTIONS DE POSE

- Ne pas poser en zone inondable.
- Réaliser le lit de pose en sable d'une épaisseur minimum de 10 cm, réglé horizontalement⁽¹⁾.
- S'assurer que la fosse est positionnée dans le bon sens d'écoulement.
- Retirer les supports de calage.
- Poser l'appareil de niveau, le plus près possible des points d'évacuation des eaux usées.
- Remblayer sur les cotés en couches successives exemptes de gros matériaux. Tasser par arrosage (remblai hydraulique).
- Ne pas oublier de réaliser un regard de visite étanche jusqu'à la surface du sol.
- Faire la mise en eau jusqu'au déversement.
- En cas de remblai supérieur à 50 cm, de surcharge ou de risque de passage de véhicule, prévoir une dalle de protection désolidarisée de l'appareil. Pose hors sol interdite.

ENTRETIEN

- Vidange totale obligatoire (périodicité selon réglementation).
- Nettoyage du préfiltre tous les 6 mois.
- Remplissage immédiat en eau claire jusqu'au déversement.

VENTILATION

ENTRÉE D'AIR

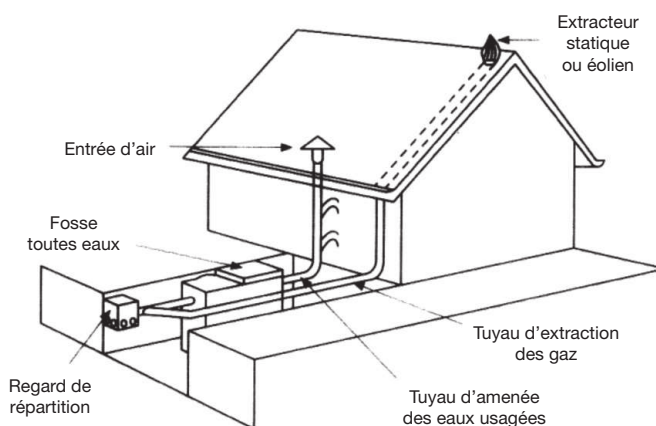
Assurée par la canalisation de chute d'eaux usées sortant en toiture.

EXTRACTION OBLIGATOIRE DES GAZ

Les gaz de fermentation doivent être évacués au-dessus des toitures ou des locaux habités par une canalisation de diamètre 100 mm minimum équipée d'un extracteur statique ou éolien.

LA NORME XP P 16-603 (réf. DTU 64-1)

Précise les règles de mise en œuvre d'une installation d'assainissement autonome.



IMPORTANT

**Toutes ces consignes doivent être respectées sous peine de perte de garantie.
L'installation doit respecter la norme XP/P16-603 (DTU 64.1).**